

À L'ATTENTION DES COMMERÇANTS PASSAGERS DE LA PETITE HOLLANDE

À compter du samedi 4 mai 2024, le marché de la Petite Hollande va déménager et une nouvelle procédure de TIRAGE AU SORT sera mise en place.

Le tirage au sort est ouvert aux commerçants pouvant justifier de 10 facturations par an entre les années 2021 et 2023 et les places seront attribuées selon la catégorie marchande (respect de l'équilibre commercial du marché)

Le tirage au sort aura lieu chaque jeudi pour le marché du samedi suivant.

Procédure à suivre :

- remplir la fiche d'inscription qui se trouve sur le site internet maisontranquillite.fr,
- déposer sa candidature entre le dimanche et mercredi 15 h pour le samedi suivant,
- nous la transmettre avec les documents obligatoires sur la boîte mail :
tas-petitehollande@nantesmetropole.fr
entre le dimanche et mercredi 15 h pour le samedi
- après tirage au sort, les passagers retenus recevront une fiche de validation. Cette dernière est personnelle : elle ne pourra pas être ni cédée, ni sous-louée,
- après 15 h le mercredi les inscriptions seront closes,
- une place sera attribuée le samedi matin sur place au vu de la fiche de validation et après paiement.
- chaque place mesure 12 m² et sera facturée 24 €.



Lorsque le jeudi est férié, exemple le 9 mai et le 15 août pour 2024, le tirage au sort aura lieu le vendredi